

Particuliers

Saisir par courrier le Défenseur des droits (lanceurs d'alerte) (Service en ligne)

[Accéder au Service en ligne](#)

Le lanceur d'alerte saisit par courrier le Défenseur des droits.

Ce service en ligne permet de connaître la procédure pour saisir le Défenseur des droits.

Ville de
Saint
Bonnet
de mure



Mairie de Saint Bonnet de Mure
34 avenue de l'Hôtel de Ville
69720 - Saint Bonnet de Mure
[04 78 40 95 55](tel:0478409555)

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 8h-12h / 13h30-19h

Mardi : 8h-12h / 13h30-17h30

Mercredi : 8h-12h / 13h30-17h30

Jeudi : 8h-12h / 13h30-17h30

Vendredi : 8h-12h / 13h30-16h30

Crédit photos : François Boisjoly, Chart Photography, Vincent Moncorgé, Ville de Saint Bonnet de Mure